

## AXE VIII – 6 actions pour "Un vivre ensemble dynamique et inclusif"

### CONTEXTE ET ENJEU

Pour réussir la transition sociale-écologique d'un territoire, il est nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs, de s'appuyer sur des démarches collaboratives et sur une dynamique collective qui entraîne une mise en mouvement général.

L'organisation de la COP21 locale engagée en 2017 pour aboutir à la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat en novembre 2018, a été l'occasion d'une forte mobilisation des acteurs notamment des citoyens et s'est traduit notamment par plus de 6 000 engagements citoyens pris et plus de 1 000 engagements communaux.

Le renforcement des dispositifs de sensibilisation du grand public, au travers de l'Atelier de la COP21 et des outils numériques développés à cet effet, a permis à de nombreux citoyens de s'engager.

L'ensemble des acteurs signataires s'est accordé sur l'objectif de poursuivre et d'ancrer la dynamique de la transition écologique comme marqueur du territoire à tous les niveaux de la vie du citoyen.

Les constats posés dans ce contexte étaient les suivants :

- Une attente réelle des citoyens, des communes et des acteurs au sens large, en termes d'accompagnement des changements des comportements,
- Les dispositifs d'accompagnement existants proposés par la Métropole n'étaient pas visibles et connus de tous,
- La nécessité d'inscrire dans la durée le passage à l'action, qui appelait des besoins de suivi d'une part et de mobilisation régulière d'autre part.

A partir de 2019, dans la continuité de l'Accord de Rouen pour le Climat, de nombreux outils de mobilisation des citoyens ont été développés et déployés sur l'ensemble du territoire métropolitain, contribuant ainsi à préfigurer les nouveaux outils du PACTE.

Par ailleurs, la mobilisation des acteurs, communaux dans le cadre de la contractualisation PACTE et associatifs (Relais COP 21 et à vocation environnementale) s'est considérablement renforcée afin d'élargir les publics ciblés, d'être au plus près des habitants sur l'ensemble du territoire tout en tenant compte de leurs besoins et attentes afin que chacun puisse être ou devenir acteur de sa propre transition.

### CHANGEMENTS COMPORTEMENTAUX VISES

- Ensemble des usages et comportements visés par le PACTE

## DESCRIPTIF DES ACTIONS ET PUBLICS CIBLES

### Grand public

#### *Club COP21, Club des jardiniers et futur réseau "jardiniers de la nature"*

Groupes d'échanges, de partage et de valorisation des pratiques

### Grand public via les acteurs relais

#### Communes

#### PROJET NOUVEAU

#### *Réseau des communes du PACTE*

Animation d'un réseau permettant les échanges et la valorisation des actions menées par les communes dans le cadre du PACTE et de ses expérimentations.

#### Associations environnementales / Associations relais COP21 / Associations jeunesse

#### *Atelier des Transitions*

Lieu mis à disposition des associations environnementales qui contribuent aux objectifs du PACTE, dans le cadre d'un appel à candidature, pour favoriser le développement des projets et des partenariats entre les acteurs.

#### *Partenariat avec les "Associations Relais COP21"*

Subventions de programmes d'actions de structures associatives labellisées relais COP 21, à destination des adhérents et du grand public.

#### *Réseau d'échange des assos relais COP21*

Animation d'un réseau permettant les échanges de pratiques, la valorisation des actions et la mutualisation d'outils d'animations.

#### Acteurs sociaux

#### *Newsletter destinée aux Travailleurs sociaux*

Lettre thématique mensuelle et fiches « retour d'expériences » rédigées par l'ANDBB, co financée avec le département, dédiées à la transition sociale et écologique : veille des dispositifs, aides, relais des formations, animations...

### **PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES ASSOCIES**

Direction pilote : Direction de l'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (DACTE)

Directions associées : L'ensemble des Directions associées aux actions du PACTE

Partenaires associés : ADEME - communes - ANBDD - associations locales etc.

### **INDICATEURS DE SUIVI**

De nombreux indicateurs seront utilisés, pour chacune des actions, afin de mesurer le changement de comportement à court et moyen termes. Ils seront basés sur une analyse quantitative des acteurs et publics mobilisés ainsi que sur une analyse qualitative notamment au travers des bilans des acteurs relais, d'enquêtes et questionnaires auprès des participants à l'issue des actions menées.